

LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

DOCUMENT
À CONSERVER



- Merci de tenir compte des nouvelles périodes de désistement si vous souhaitez annuler des demandes sans être facturé. Le calendrier des inscriptions ALSH est disponible sous : <https://www.orleans-metropole.fr/vie-scolaire/accueils-de-loisirs>
- Toute absence injustifiée sera facturée sur la base du tarif de la famille.
- Seules les absences justifiées par la production d'un certificat médical annulent la facturation.

Avant toute demande formulée à partir de la fiche de souhaits (demande papier), il est impératif d'avoir complété et remis le dossier administratif unique complet 2022-2023. Il n'est pas nécessaire de remplir le dossier pour les demandes faites par le portail. Veillez toutefois, à ce que toutes les rubriques du portail soient mises à jour et à joindre les pièces justificatives demandées.

Les fiches des enfants non scolarisés dans une école publique orléanaise, pourront être déposées au service accueil /inscription.

Toutes les demandes transmises hors délai seront examinées dans la limite des places disponibles.

Aucune demande de réservation par mail ne sera traitée.

RAPPEL : en cas de demandes de réservations trop nombreuses, celles-ci seront examinées par une commission d'attribution suivant les critères de priorité indiqués dans le règlement intérieur des Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) disponible sur le site Orléans Métropole.

La décision de la commission d'attribution vous sera communiquée par mail ou par courrier pour les familles qui ne disposent pas d'adresse mail. Toute réponse favorable vaut validation de la réservation.

CHOIX DU MODE D'INSCRIPTION

Vous pouvez faire vos pré-réervations :



SUR LE PORTAIL FAMILLE

<https://moncompte.orleans-metropole.fr>
(faire une demande de clé auprès de l'espace famille)



FORMAT PAPIER

la fiche de souhaits est à remettre au référent

ORGANISATION DES ACCUEILS DE LOISIRS dans les structures permanentes de la Mairie

OUVERTS de 8h à 18h

LES ENFANTS PEUVENT ÊTRE CONDUITS DIRECTEMENT SUR LE CENTRE entre 8h et 9h et repris par les parents entre 17h et 18h.

TRANSPORT PAR LE BUS

Des péricentres (écoles) sont ouverts dès 8h dans les locaux périscolaires pour l'accueil des enfants de façon échelonnée jusqu'au départ du bus selon un horaire communiqué lors de l'inscription.

LE SOIR ces accueils sont ouverts après 17h et jusqu'à 18h, heure limite pour venir chercher les enfants.

4 SITES PERMANENTS OUVERTS

► Châtelet

25 rue de la Charpenterie, 45000 Orléans
02 38 54 57 23

► Allée des Sapins

64 rue Chateaubriand, 45100 Orléans La Source
02 38 76 22 17

► Soulaire

rue des Quinze Pierres, 45750 Saint-Pryvé-Saint-Mesmin

► **Séquoias** : 02 38 22 10 45

► **Château** : 02 38 22 11 35



LA FACTURATION ET LE TARIF

LA FACTURATION

Gérée par la régie monétique centrale - mairie d'Orléans - 02 38 79 25 10
envoyée le début du mois suivant la prestation.

► doit être réglée directement sur le portail famille, auprès d'une mairie de proximité, à la Direction de l'éducation - Hôtel Groslot ou directement au guichet unique de la Mairie - Place de l'Étape ou sur les centres.

Le tarif est en fonction du quotient familial disponible sur le site : www.orleans-metropole.fr
Rubrique Vie pratique - Vie scolaire - Accueils de loisirs